COMMUNE DU DEVOLUY NEWSLETTER

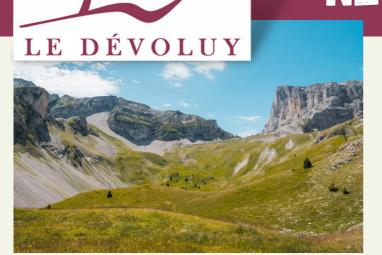


Photo: © OT Dévoluy

FERMETURE DU CAISSON D'EQUARISSAGE À COMPTER DU 01 JUILLET 2023

Fermeture du dépôt réfrigéré de cadavres d'animaux du Dévoluy à compter du 01 juillet 2023.

Suite à l'inspection du caisson d'équarrissage par les services de l'état, et à l'impossibilité de mettre aux normes le bâtiment.

Il a été décidé en conseil municipal du 21/02/2023 de fermer définitivement le caisson à compter du 1er juillet 2023 (délibération n°2023-048 du 09/03/2023).

A VENIR

Transport aux personnes âgées

Veynes: Jeudi 06 avril - Jeudi 04 mai

Gap: Mardi 18 avril

Renseignements/inscriptions:06.72.51.64.14

Conseil Municipal Mercredi 05 avril - 18h00

INFOS

NOUVEAUX HORAIRES BUREAU DE POSTE DE SAINT ÉTIENNE

À partir du 23 mai 2023 le bureau de poste situé à Saint Étienne sera ouvert :

Du lundi au jeudi de 9h30 à 12h00 et le vendredi de 9h30 à 11h45

EMPLOI DU FEU: PASSAGE EN PÉRIODE « ORANGE »

À compter du mercredi 15 mars et conformément à l'arrêté préfectoral du 14 mars 2017 le département passe en période orange quant à l'emploi du feu.

Une déclaration préalable en mairie est donc obligatoire (annexe III de l'arrêté du 14/03/2017)

Le brûlage des déchets verts (issus de tontes de gazon, des feuilles et aiguilles mortes, des tailles d'arbres et d'arbustes) est interdit sur l'ensemble du département, quelle que soit la période de l'année. Cependant, la période orange autorise seulement le brûlage :

- les déchets verts issus de débroussaillement obligatoire (97 communes : carte en ligne),
- les déchets verts forestiers et agricoles,
- les écobuages.

Pour les propriétaires ou les occupants de ces terrains pouvant bénéficier des dérogations ci-dessus, une déclaration préalable à la mairie du lieu d'incinération est obligatoire.

Outre la déclaration en mairie, il est obligatoire de respecter les règles suivantes :

- Informer les pompiers (18 ou 112) le matin même de l'emploi du feu, en précisant la localisation du feu;
- profiter d'un temps calme;
- effectuer le brûlage entre 10 et 15 heures, de préférence le matin ;
- ne pas laisser le feu sans surveillance;
- disposer de moyens permettant une extinction rapide;
- éteindre totalement le feu avant le départ du chantier et au plus tard à 15 heures.

L'usage du feu est totalement interdit par vent supérieur à 40 km/h, rafales comprises.

Afin de préserver la qualité de l'air, d'éviter les troubles du voisinage (odeurs, gênes, etc.), la réduction de la visibilité par les fumées à proximité des axes routiers (augmentation de l'accidentologie) et l'accroissement du risque de départs involontaires de feux, le préfet des Hautes-Alpes préconise l'élimination des déchets verts en déchetterie ou par broyage.



ARNAQUES À LA VIGNETTE CRIT'AIR

Face à la multiplication des arnaques aux vignettes Crit'Air, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires invite les usagers à la plus grande prudence.

Le certificat qualité de l'air Crit'Air est une vignette sécurisée, à coller sur le pare-brise du véhicule, obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilités (ZFE) instaurées dans certains territoires, ou pour circuler lors d'un pic de pollution en cas de mise en œuvre de la circulation différenciée par la préfecture. Elle est au prix fixe de 3,72 € et pour l'obtenir il est nécessaire de se connecter au seul et unique site officiel du Gouvernement :

https://www.certificat-air.gouv.fr/
Si vous recevez un SMS, ignorez-le,
ne cliquez pas sur le lien proposé et
ne transmettez jamais vos coordonnées
bancaires autre part que sur le site officiel
https://www.certificat-air.gouv.fr/

Afin de vous accompagner dans cette démarche, France services Dévoluy propose une aide sur rendez-vous au 04.88.03.84.54.



LA PLATEFORME INITIATIVES SUD HAUTES-ALPES

Vous voulez créer votre entreprise ? Vous souhaitez reprendre une entreprise existante ?

La plateforme Initiatives Sud Hautes-Alpes propose un accompagnement personnalisé des créateurs d'entreprises depuis l'idée jusqu'à la réalisation, et même un suivi lors du démarrage des nouvelles entreprises. Démarches, choix du statut, études de marché, conseils financiers et comptables, prêts d'honneur sans intérêt ni garantie, de multiples outils sont à la disposition des créateurs.

Mme Marlène SIMKO, référente Buëch-Dévoluy peut recevoir les porteurs de projets en présentiel à France Services Dévoluy, ou en visio dans nos locaux. Pour la contacter : msimko@initiativealpesprovence.org ou 07 60 94 53 65 | 04 92 43 21 68









PLATEFORME SELTZER DES AIDANTS

Plateforme Seltzer des Aidants

Un aidant est une personne qui vient en aide à un proche dépendant et/ou en situation de handicap de manière régulière.

- Pour tous les aidants et anciens aidants (famille, voisins, amis...), quel que soit leur âge (à partir de 7 ans), leur situation ou les difficultés de la personne aidée (handicap, maladie, perte d'autonomie...)
- Pour les professionnels désireux de mettre en œuvre des parcours

d'accompagnements individualisés.

Un numéro unique a été mis en place du lundi au vendredi de 9h à 12h30 : 06.75.75.76.68

FRANCE SERVICES France





LES PERMANENCES À FRANCE SERVICES DÉVOLUY

• Permanence de l'Assistante sociale de la Maison des Solidarités les 07 et 21 avril de 9h à 12h00 : 💹 Houtes-Alpes Sur rendez-vous auprès de la Maison des Solidarités au 04. 92. 58. 00. 86.



• Permanence de l'UDAF Point Conseil Budget mardi 04 avril de 9h à 12h00 :

Le service Point Conseil Budget de l'UDAF vous accueille et vous accompagne gratuitement. La conseillère Manon BRUNET sera là pour répondre à vos questions (financières, de banque, de budget...) et trouver, si besoin, avec vous, les solutions lorsque vous traversez une situation financière difficile. Le service est ouvert à tous, quels que soient vos revenus.



Sur rendez-vous au 04.92.21.21.13/06.31.60.58.82 ou par mail pcb05@udaf05.unaf.fr

• Permanence Maison de l'habitat Le mardi 7 mars de 13h30 à 16h00:

Vous envisagez de réaliser des travaux de rénovation énergétique ou de réhabilitation dans votre logement et vous souhaitez vous renseigner sur les aides disponibles? Prenez rendez-vous pour un entretien

personnalisé au 04.92.50.82.11. (Maison de l'habitat de Gap).



• Permanences de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat les mardis 11 et 25 avril de 14h à 16h30.:

Vous avez un projet de création d'entreprise et vous ne savez pas par où commencer?

Vous êtes chef d'entreprise artisanale et souhaitez être accompagné gratuitement dans le développement de votre entreprise (numérique, commercial, environnemental, gestion, etc.)?

Venez rencontrer Madame Escobar, conseillère entreprise et numériaue.

Renseignements et prise de rendez-vous au 04.92.51.87.28.



Permanence de l'ADIE

L'ADIE accompagne et de finance des personnes n'ayant pas accès à des prêts bancaires soit dans le démarrage de leur entreprise, soit dans leur développement.

Sur rendez-vous uniquement au 07 56 30 25 95 ou par mail: mschmitt@adie.org



Nouvelle permanence à France Services!

Le Défenseur des droits tiendra une permanence en visio le 1er et 3ème mercredi matin du mois dans les locaux de France Services.

Ses domaines d'intervention portent sur :

- -La défense des usagers des services publics
- -La défense et la promotion des droits de l'enfant
- -La lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité
- -Le respect de la déontologie des professionnels de la sécurité
- -L'orientation et la protection des lanceurs d'alertes

Défenseurdes**droits** RÉPUBLIQUE FRANCAISE

Les usagers de France Service pourront utiliser notre bureau confidentiel équipé d'un ordinateur, d'une webcam et d'un logiciel de visioconférence pour le déroulement des entretiens dans les meilleures conditions. Réservation du bureau pour votre rendez-vous à France Services au 04.88.03.84.54

Pour prendre rendez-vous avec le Défenseur des Droits : Mme Cirier au 06 42 91 94 47 ou par mail à nicole.cirier@defenseurdesdroits.fr



France services

L'ESPACE FRANCE SERVICES DEVOLUY

sera exceptionnellement fermé le :

lundi 24 avril 2023.

Merci de votre compréhension.
L'équipe France Services





LES "MARDIS DU NUMÉRIQUE" DU MOIS D'AVRIL

Les 4, 11, 18 et 25 avril, de 15h à 17h, venez découvrir nos ateliers d'initiation ou de perfectionnement à l'informatique ! Gratuit

> Informations et inscriptions auprès des agents France services. 4.88.03.84.54 ou franceservices.devoluy@ccbd.fr



Photo: © OT Dévoluy

VIE LOCALE

LES YETIS DU DÉVOLUY

VACANCES DE PÂQUES

Les Yétis sont attendus à l'accueil de loisirs pendant les vacances de Pâques du 17 au 21 avril. Un programme d'activités a été conçu pour les enfants de 3 à 14 ans « Chasse aux œufs ».

L'inscription se fait à la ½ journée au choix.

Renseignements et inscription auprès du service population : 04 92 58 89 38 / population @mairiedevoluy.fr

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Il reste des places pour inscrire votre enfant à l'ALSH du mercredi pendant la 4ème période.

L'inscription se fait à la journée ou à la demi-journée avec engagement de présence sur toute la période. Vous pouvez consulter le programme détaillé et les tarifs sur le site www.mairiedevoluy.fr

Inscription et renseignement à la mairie ou par téléphone au 04 92 58 89 38





CULTURE

COUP DE COEUR DU MOIS DE AVRIL

Le bord du monde est vertical – Simon Parcot – Editions Mot et le Reste Au cœur de la Vallée des glaces, une cordée de deux chiens (Moïra, Zéphyr), une femme (Ysé) et trois hommes (Gaspard, Solal et Vik) affronte une tempête de neige pour rejoindre le Reculoir, l'ultime hameau avant le Bord du monde, cette gigantesque montagne dont nul n'a pu atteindre le sommet.



Évoluant dans des contrées reculées et difficilement accessibles, perdues au cœur des hautes montagnes, une équipe de l'extrême opère pour maintenir le lien entre ces habitants du bout du monde. Conduite par Gaspard, la cordée doit rétablir le courant dans la vallée après qu'une ligne de haute tension ait été emportée par une avalanche. Mais, derrière cette mission somme toute banale pour cette équipe de choc, se cachent d'autres motivations pour le premier de cordée.

Embrasé par le prêche du Père Salomon, un mystique abreuvé de brûle-gorge qui dit connaître le moyen de s'élever jusqu'au sommet de la montagne, Gaspard a décidé de tenter la grande Ascension pour atteindre le sommet.

J'ai aimé l'écriture de ce roman et le chemin<mark>ement de</mark> l'histoire au départ très concret et réaliste puis qui ensuite rejoint la légende. La réflexion autour du rêve, de l'imaginaire, de la force du récit. Et cette frontière finalement si ténue entre le rêve et la réalité

C'est aussi un très bel hommage à la montagne et surtout un magnifique roman sur les rêves qui nous habitent et sur le dépassement de soi!



Vous souhaitez vous abonner à la newsletter du Dévoluy, ou bien consulter les éditions précédentes ?

Cliquez <u>ici</u>!

LOGEMENT

 Logements à l'année - Aucun logement disponible à l'année actuellement.

Pour toute demande de logement (à l'année ou pour la saison été 2023) merci de déposer en mairie un "dossiers de demande de logements". Disponible en mairie ou sur le site internet de la commune : www.mairiedevoluy.fr

Renseignements : 04.92.58.89.38 ou logement@mairiedevoluy.fr

NUMÉROS UTILES

MAIRIE BIBLIOTHÈQUE 04.92.58.89.38 04.92.52.12.65

FRANCE SERVICES DECHETERIE 04.88.03.84.54 04.92.58.94.67

ADMR OFFICE DE TOURISME

06.72.98.44.82 04.92.58.91.91

TRANSPORT SCOLAIRE 2022/2023

Rappel

La Communauté de communes / CIAS Buëch-Dévoluy renouvelle l'accompagnement de toutes les familles de son territoire en participant à la dépense de transport scolaire pour les élèves des écoles primaires, collèges et lycées.

Pour en bénéficier, vous devez remplir l'imprimé disponible sur le site de la CCBD, dans les France Services ou dans votre Mairie et le renvoyer soit par mail social.cias@ccbd.fr soit à l'adresse cidessous:

CCBD/CIAS Buëch-Dévoluy 7 rue de la Tuilerie 05400 VEYNES

Renseignements. 06.98.94.23.57 ou 04.92.58.02.42 &

social.cias@ccbd.fr

www.ccbuechdevoluy.fr

www.franceservices-buechdevoluy.fr

